

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN DE
L'ANNÉE 2022 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE LA SÉANCE :

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

et les conseillers suivants :

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,
M. Léo Benoit, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la Ville d'Acton Vale,
M. Michel Côté, maire de Béthanie,
M. Robert Leclerc, maire d'Upton,
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

Également présents :

Mme Chantal Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière,
M. Serge Dupont, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement.

1. MOMENT DE RÉFLEXION

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-123

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets suivants :

- a) Révision du plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains (PCGMR) – Comité de consultation publique
- b) Comité Carrières et sablières - Nominations

Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

- 1. MOMENT DE RÉFLEXION
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2022

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
5. TRANSFERT DE FONDS
6. LISTE DES COMPTES
7. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
 - 7.1 Aménagement du territoire
 - 7.1.1 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme
 - 7.1.2 Service régional d'inspection
 - 7.2 Développement économique et local
 - 7.2.1 Fonds de soutien aux entreprises (FSE)
 - 7.2.1.1 Dossier Nadia Bisailon 1324-FSE-2022-04
 - 7.2.1.2 Dossier Mélissa Vigneault-Lavoie 1325-FSE-2022-05
 - 7.2.2 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)
 - 7.2.2.1 Projets locaux
 - 7.2.2.1.1 Dossier Fabrique de la paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus 1323-FSPS-2022-11
 - 7.2.2.1.2 Dossier Municipalité d'Upton 1014-FSPS-2022-14
 - 7.2.2.2 Projets régionaux
 - 7.2.2.2.1 Dossier Mardis chauds sur la route 1037-FSPS-2022-12
 - 7.2.2.2.2 Dossier Inventaire et contrôle de la berce du Caucase 1037-FSPS-2022-13
 - 7.2.3 Renouvellement de l'entente de service concernant l'administration de la mesure Soutien au travailleur autonome (STA)
 - 7.2.4 Politique d'acquisition d'œuvre d'art – Recommandation du comité de sélection
 - 7.2.5 FRR volet 3 – *Signature Innovation* de la MRC d'Acton
 - 7.2.5.1 Offres de services
 - 7.2.5.2 Formation du comité de pilotage
8. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »
 - 8.1 Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Demande d'aide financière pour 2022 – Entretien de la piste cyclable « La Campagnarde »
9. RESSOURCES HUMAINES
10. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES
11. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC
12. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 2 – RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

13. CORRESPONDANCE

14. VARIA

14.1 Révision du plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains (PCGMR) – Comité de consultation publique

14.2 Comité Carrières et sablières – Nominations

15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2022

2022-124

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard

Appuyé par M. Léo Benoit

et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2022 soit adopté tel que présenté.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

5. TRANSFERT DE FONDS

Aucun transfert de fonds n'a été effectué depuis la dernière séance.

6. LISTE DES COMPTES

6.1 Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des paiements effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

6.2 Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement numéro 2013-01

2022-125

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin

Appuyé par M. Robert Leclerc

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton

et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme si au long récé.

COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL	
Comptes payés	189 380,29 \$
Comptes à payer	165 493,64 \$
Salaires et contributions de l'employeur	169 371,10 \$
Total	524 245,03 \$
RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01	
Comptes payés	3 563,05 \$
Comptes à payer	10 908,81 \$
Total	14 471,86 \$

7. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Aménagement du territoire

7.1.1 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme

7.1.1.1 Analyse de la conformité du règlement numéro 2021-338 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité d'Upton

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 2021-338 modifiant son règlement de zonage numéro 2002-90 ;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

CONSÉQUEMMENT,

2022-126

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Stéphane Beauchemin, appuyé par monsieur Guy Bond et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 2021-338 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**7.1.1.2 Analyse de la conformité du règlement
numéro 2022-342 modifiant le règlement de
zonage de la Municipalité d'Upton**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 2022-342 modifiant son règlement de zonage numéro 2002-90 ;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

CONSÉQUEMMENT,

2022-127 Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Michel Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement numéro 2022-342 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**7.1.1.3 Analyse de la conformité du règlement
numéro 2022-343 modifiant le règlement de
zonage de la Municipalité d'Upton**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000 ;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 2022-343 modifiant son règlement de zonage numéro 2002-90 ;

ATTENDU QUE l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire ;

CONSÉQUEMMENT,

2022-128 Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Éric Charbonneau, appuyé par monsieur Jean-Marc Ménard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

QUE le règlement numéro 2022-343 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la Municipalité d'Upton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

QU'un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

7.1.2 Service régional d'inspection

Aucun sujet n'a été porté à ce point de l'ordre du jour.

7.2 Développement économique et local

7.2.1 Fonds de soutien aux entreprises (FSE)

7.2.1.1 Dossier Nadia Bisailon 1324-FSE-2022-04

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par madame Nadia Bisailon ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2022-129

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Démarrage	1324-FSE-2022-04	3 500 \$	3 500 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

7.2.1.2 Dossier Mélissa Vigneault-Lavoie 1325-FSE-2022-05

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par madame Mélissa Vigneault-Lavoie ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2022-130

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Démarrage	1325-FSE-2022-05	3 500 \$	3 500 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

7.2.2 Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)

7.2.2.1 Projets locaux

**7.2.2.1.1 Dossier Fabrique de la paroisse
Sacré-Cœur-de-Jésus 1323-FSPS-
2022-11**

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par la Fabrique de la paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus (Sainte-Christine) ;

ATTENDU QUE le projet répond à un besoin local et a obtenu l'appui de la Municipalité de Sainte-Christine ;

CONSÉQUEMMENT,

2022-131

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSPS - Local	1323-FSPS-2022-11	13 400 \$	13 400 \$

2. D'autoriser le versement d'un montant de 13 400 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées à la Municipalité de Sainte-Christine pour la réalisation de projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton

3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

7.2.2.1.2 Dossier Municipalité d'Upton 1014-FSPS-2022-14

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par la Municipalité d'Upton ;

CONSÉQUEMMENT,

2022-132

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSPS - Local	1014-FSPS-2022-14	20 000 \$	20 000 \$

2. D'autoriser le versement d'un montant de 20 000 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées à la Municipalité d'Upton pour la réalisation de projets locaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

7.2.2.2 Projets régionaux

**7.2.2.2.1 Dossier Mardis chauds sur la route
1037-FSPS-2022-12**

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par la MRC d'Acton ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2022-133

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard
Appuyé par M. Guy Bond
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) :

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSPS - Régional	1037-FSPS-2022-12	4 625 \$	4 625 \$

2. D'autoriser le versement d'un montant de 4 625 \$, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets spéciaux ou régionaux ;
3. D'autoriser les dépenses telles que présentées au montage financier du projet.

**7.2.2.2 Dossier Inventaire et contrôle de la
berce du Caucase 1037-FSPS-
2022-13**

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par la MRC d'Acton ;

ATTENDU la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

CONSÉQUEMMENT,

2022-134

Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSPS - Régional	1037-FSPS-2022-13	30 536 \$	30 536 \$

2. D'autoriser le versement d'un montant maximal de 30 536 \$, à Quadra Environnement, pris à même les sommes du Fonds de soutien aux projets structurants réservées pour la réalisation des projets spéciaux ou régionaux ;
3. D'autoriser les dépenses telles que présentées au montage financier du projet ;
4. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer un contrat avec Quadra Environnement.

**7.2.3 Renouvellement de l'entente de service concernant
l'administration de la mesure Soutien au travailleur
autonome (STA)**

ATTENDU QUE la MRC a conclu une entente relative au programme de Soutien au travail autonome (STA) avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale couvrant la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 ;

ATTENDU la prolongation de trois (3) mois pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2022, aux mêmes conditions ;

ATTENDU QUE cette entente est arrivée à échéance et qu'il est possible de conclure une nouvelle entente pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 ;

ATTENDU l'offre de services présentée au Conseil des maires par madame Chantal Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC ;

CONSÉQUEMMENT,

2022-135

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Robert Leclerc
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver l'offre de services relative au programme de Soutien au travail autonome (STA) 2022-2023 telle que déposée séance tenante ;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer l'entente de services STA 2022-2023 à intervenir avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec.

**7.2.4 Politique d'acquisition d'œuvre d'art –
Recommandation du comité de sélection**

ATTENDU la politique d'acquisition d'œuvre d'art de la MRC d'Acton adoptée le 17 janvier 2018 ;

ATTENDU QUE cette politique prévoit la parution annuelle d'un appel de dossiers, définit le mode et les critères d'acquisition des œuvres et établit la participation d'un comité mandaté pour évaluer les propositions reçues ;

ATTENDU QUE les membres de ce comité se sont rencontrés et qu'ils adressent leur recommandation d'achat au Conseil de la MRC d'Acton, soit l'achat de l'œuvre *Le vieux sage (printemps)* de l'artiste-peintre Denise Campillo, au coût de 800 \$;

ATTENDU QUE cette œuvre sera exposée à la salle du conseil du Canton de Roxton ;

CONSÉQUEMMENT,

2022-136

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'acquisition de l'œuvre intitulée *Le vieux sage (printemps)* de l'artiste-peintre Denise Campillo, au coût de 800 \$.

7.2.5 FRR volet 3 – *Signature Innovation* de la MRC d'Acton

7.2.5.1 Offres de services

ATTENDU QUE la MRC souhaite mettre à profit l'enveloppe disponible dans le Fonds Régions et Ruralité volet 3 afin d'évaluer les forces vives de son territoire et mettre les efforts nécessaires sur certains créneaux pour en faire des secteurs de force de la MRC d'Acton ;

ATTENDU QU'à la faveur de nouvelles tendances de consommation, des pratiques d'activités en croissance, des générations montantes, de l'impact des nouvelles technologies et surtout de la mouvance vers le développement durable, la MRC d'Acton peut saisir l'opportunité de se doter d'un projet collectif, d'approches innovantes, et de bénéficier d'un appui financier pour déployer son projet *Signature* et ainsi devenir un véritable pôle de destination au sein de l'est de la Montérégie ;

ATTENDU le développement d'une démarche collaborative permettant d'identifier les éléments distinctifs ou novateurs de la MRC d'Acton ;

ATTENDU l'offre de service reçue de Raymond Chabot Grant Thornton le 3 juin 2022 ;

CONSÉQUEMMENT,

2022-137

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De retenir les services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton dans le cadre de la réalisation d'une démarche menant à la rédaction du devis des travaux et d'un plan d'actions relatifs au projet *Signature Innovation* au montant de 42 000 \$ (taxes en sus) ;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer tous documents afférents à ce mandat.

7.2.5.2 Formation du comité de pilotage

ATTENDU QUE le comité de pilotage pour le projet *Signature Innovation* de la MRC d'Acton est composé des personnes suivantes :

- Madame Isabelle Dauphinais
- Monsieur Serge Dupont
- Madame Chantal Lavigne
- Monsieur René Pedneault

ATTENDU QUE la MRC d'Acton souhaite la participation de deux membres de son conseil ;

CONSÉQUEMMENT,

2022-138

Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer messieurs Jean-Marie Laplante, préfet et maire de la Municipalité de Roxton Falls et Léo Benoit, maire de la Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton à siéger sur le comité de pilotage pour le projet *Signature Innovation* de la MRC d'Acton.

8. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »

8.1 Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Demande d'aide financière pour 2022 – Entretien de la piste cyclable « La Campagnarde »

ATTENDU QUE le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) a pour objectif général de soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif ;

ATTENDU QU'une demande doit être déposée par la MRC d'Acton pour et au nom de la MRC et de la Municipalité de Roxton Falls pour l'entretien de la piste cyclable « La Campagnarde » ;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter, de même que les lois et règlements en vigueur durant la réalisation du projet, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de celui-ci ;

ATTENDU QUE le projet mentionné plus haut, estimé à 91 816 \$ taxes incluses, est admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme ;

ATTENDU QUE le montant demandé au Ministère est de 45 908 \$, représentant 50 % des coûts totaux ;

ATTENDU qu'afin de déposer une demande d'aide financière, la MRC d'Acton doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande ;

CONSÉQUEMMENT,

2022-139

Il est proposé par M. Léo Benoit
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la MRC d'Acton autorise la présentation d'une demande d'aide financière au nom de la MRC et de la Municipalité de Roxton Falls, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports du Québec.

9. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

**10. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS
D'AUTRES ORGANISMES**

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

11. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

**12. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 2 – RAPPORT
D'ACTIVITÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31
DÉCEMBRE 2021**

ATTENDU l'entente intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC d'Acton relativement au Fonds Régions et Ruralité, volet 2 ;

ATTENDU QUE la MRC doit produire et adopter un rapport d'activités pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 tenant lieu de reddition de comptes ;

CONSÉQUEMMENT,

2022-140

Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'adopter le rapport d'activités du Fonds Régions et Ruralité, volet 2 pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 déposé séance tenante ;
2. De déposer ledit rapport sur le site web de la MRC ;
3. De le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

13. CORRESPONDANCE

**13.1 MRC de Matawinie – Demande de révision législative –
Régime transitoire de gestion des zones inondables, des
rives et du littoral – Demande d'appui**

CONSIDÉRANT les modifications législatives imposées par le Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations ;

CONSIDÉRANT QUE ce Règlement vise à introduire un régime transitoire relatif aux zones inondables, aux rives et au littoral, lequel est entré en vigueur le 1^{er} mars 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le cadre réglementaire proposé n'est pas intuitif, compréhensible et facile d'application, tant pour les professionnels que pour les citoyens ;

CONSIDÉRANT le manque de communication et de maîtrise du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relatifs à ces nouvelles dispositions ;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci est destiné à être appliqué à l'égard de projets concrets depuis le 1^{er} mars 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE ces nouvelles dispositions législatives alourdissent considérablement le traitement des dossiers pour l'ensemble des intervenants impliqués ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CM-05-169-2022 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Matawinie le 18 mai 2022 ;

CONSÉQUEMMENT,

2022-141

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin

Appuyé par M. Robert Leclerc

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande de la MRC de Matawinie de demander au gouvernement du Québec de revoir l'encadrement proposé par le Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations en instaurant un régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral et que cette démarche permette d'en assurer une facilité d'application et de compréhension pour l'ensemble des intervenants concernés et se traduise par une plus grande ouverture sur les enjeux locaux et régionaux.

**13.2 MRC du Val-Saint-François – Demande au ministère des
Affaires municipales et de l'Habitation une prolongation du
programme PRABAM – Demande d'appui**

ATTENDU QU'en mars 2021, le gouvernement du Québec a présenté le Plan d'action pour le secteur de la construction qui vise à tirer pleinement profit du Plan québécois des infrastructures et à relancer l'économie dans le contexte de la pandémie ;

ATTENDU QU'une des mesures de ce plan consiste à mettre en place un programme doté d'une enveloppe de 90 M\$ visant à accorder une aide financière aux municipalités de 5 000 habitants et moins pour leur permettre de réaliser rapidement des travaux dans leurs bâtiments municipaux ;

ATTENDU QUE les travaux doivent être réalisés entre le 1^{er} juin 2021 et le 31 mai 2023 ;

ATTENDU QUE certaines municipalités souhaitent se prévaloir de ce programme, mais qu'elles sont confrontées à la pénurie de main d'œuvre lorsqu'elles doivent utiliser les services de firme d'architectes ou d'ingénieurs ;

ATTENDU QUE les délais demandés par les firmes d'architectes ou d'ingénieurs pour livrer les travaux dépassent largement les délais dont les municipalités ont besoin pour tenir un processus d'appel d'offres, d'approbation par le Conseil et la réalisation des travaux ;

ATTENDU la résolution numéro CM-2022-05-20 adoptée lors de la séance régulière du conseil de la MRC du Val-Saint-François le 18 mai 2022 ;

CONSÉQUEMMENT,

2022-142 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande de la MRC du Val-Saint-François de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger le délai aux municipalités dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

13.3 Foire agroalimentaire de la région d'Acton – Souper Spectacle Desjardins le 9 juillet 2022 – Achat de billets

2022-143 Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Michel Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense relative à l'achat de cinq (5) billets pour le Souper Spectacle Desjardins organisé par la Foire agroalimentaire de la région d'Acton qui se tiendra le 9 juillet prochain. Le cas échéant, les billets destinés aux conjoints(es) feront l'objet d'un remboursement à la MRC.

13.4 Table des partenaires aînés de la MRC d'Acton

2022-144 Il est proposé par M. Guy Bond
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de consentir une aide financière de 500 \$ à la Table des partenaires aînés de la MRC d'Acton pour l'impression de près de 2 000 bottins qui seront distribués sur le territoire de la MRC d'Acton pendant les trois (3) prochaines années.

14. VARIA

14.1 Révision du plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains (PCGMR) – Comité de consultation publique

ATTENDU QUE le comité de suivi pour la révision du plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains (PCGMR) s'est réuni le 28 mars 2022 ;

ATTENDU QUE les membres du comité de suivi recommandent que le comité de consultation publique, pour la révision du PCGMR, soit constitué du préfet de chaque MRC ainsi que du président de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ;

2022-145 **CONSÉQUEMMENT,**

Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Jean-Marie Laplante, préfet, à titre de représentant de la MRC d'Acton pour la consultation publique portant sur la révision du plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains.

**14.2 Comité Carrières et sablières de la MRC d'Acton –
Nominations**

2022-146 Il est proposé par M. Robert Leclerc
Appuyé par M. Léo Benoit
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer messieurs Jean-Marc Ménard, maire de la Municipalité de Sainte-Christine et Guy Bond, maire de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton à titre de membres et monsieur Michel Côté, maire de la Municipalité de Béthanie à titre de substitut pour le comité Carrières et sablières de la MRC d'Acton.

15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-147 Il est proposé par M. Éric Charbonneau
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20h30.

**Jean-Marie Laplante,
Préfet.**

**Chantal Lavigne,
Directrice générale et
Greffière-trésorière.**